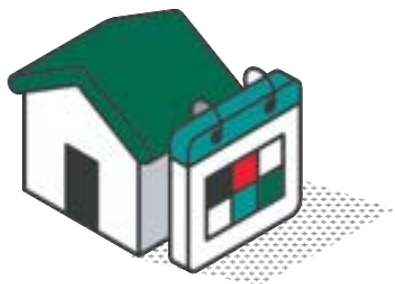


ACHETER VS LOUER : LE BON MOMENT POUR SE LANCER

Louer ou acheter ? C'est une question que se posent de nombreux primo-accédants au début de leur réflexion. Il n'y a pas de réponse universelle : tout dépend de votre situation, de vos objectifs de vie... et du moment. Voici quelques repères pour éclairer votre choix et identifier si c'est le bon moment pour devenir propriétaire.



Louer : plus flexible, moins engageant à court terme

La location offre de la souplesse, particulièrement appréciée lorsque la situation personnelle ou professionnelle est encore instable (premier emploi, mobilité géographique, projets à court terme). Elle permet :

- ✓ De changer de logement facilement,
- ✓ D'éviter les frais initiaux liés à l'achat (notaire, garantie, etc.),
- ✓ De ne pas se préoccuper de la revente en cas de départ rapide.

Mais sur le long terme, les loyers versés ne constituent **aucun investissement**. Et si les prix de l'immobilier augmentent, acheter plus tard peut devenir plus coûteux.



Acheter : un projet qui s'inscrit dans la durée

Acheter un bien immobilier engage financièrement, juridiquement et émotionnellement. Il est donc essentiel d'avoir une situation relativement stable :

- ✓ Un emploi durable (CDI, activité indépendante installée...),
- ✓ Un projet d'installation dans la même région pendant au moins quelques années,
- ✓ Un budget d'achat adapté à ses revenus et à sa situation personnelle.

Mais une fois ces conditions réunies, acheter peut, dans certains cas, revenir moins cher que louer à long terme, surtout dans les zones où les loyers sont élevés. En devenant propriétaire, vous **transformez une dépense contrainte (le loyer) en investissement à long terme**.



Les bons signaux pour envisager l'achat

Vous vous retrouvez peut-être déjà dans certains des cas évoqués plus haut ?

Voici quelques signaux supplémentaires qui montrent que votre projet est mûr :

- ✓ Vous avez un emploi stable ou des revenus réguliers.
- ✓ Vous envisagez de rester au même endroit au moins 5 à 7 ans.
- ✓ Vous avez pu constituer une épargne, même modeste.
- ✓ Vous avez envie de vous projeter, d'investir dans un "chez-vous".
- ✓ Vous vous sentez prêts à assumer les charges liées à un bien immobilier.

LE CONSEIL DU CRÉDIT AGRICOLE

Même si vous hésitez encore, n'attendez pas d'avoir toutes les réponses pour venir échanger avec un conseiller.

Nous pouvons simuler avec vous différentes options pour vous aider à prendre la bonne décision, au bon moment.

Découvrez notre simulateur de prêt immobilier.

